



Sécurité routière 86

N°14 - juin 2015

ÉDITO

Comme l'an passé, la préfecture de la Vienne a décidé de porter un effort particulier en matière de sensibilisation à la sécurité routière en direction du monde du travail. On observe, en effet, dans le département que les pics d'accidentalité correspondent aux horaires pendulaires des trajets domicile-travail. En parallèle, le mois de juin est traditionnellement celui des fêtes en extérieur.

Les intervenants départementaux de sécurité routière de la préfecture sont donc allés à la rencontre du grand public en animant des stands lors des journées Univers moto les 6 et 7 juin, de la journée des jeunes

sapeur-pompiers à Couhé le 13 juin, à la journée « Santé-vous bien » organisée par la mission locale d'insertion du Poitou au parc du triangle d'or dans le quartier des Trois-cités à Poitiers, le 17 juin, ou à la fête du centre socio-culturel de la Blaiserie, à Poitiers également, le 21 juin.

Il est primordial de renforcer les actions de sécurité routière à cette période de l'année car le bilan de l'été 2014 avait été dramatique :

- 11 personnes avaient perdu la vie sur les routes de la Vienne en trois mois : en juin, juillet et août.

Aussi, à la veille des départs en vacances, j'invite chacun à la plus grande prudence.

Bonne route en toute sécurité.



Jérôme Harnois, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois : Rond-point et carrefour giratoire

Le rond-point est un carrefour formé d'une place circulaire (ou demi circulaire).



Généralement, le véhicule qui entre dans le carrefour est prioritaire. Il doit donc céder le passage aux autres véhicules une fois qu'il circule autour de la place (exemple : place de l'Etoile à Paris). Il peut rencontrer des feux, cédez le passage (voir stops) sur son cheminement.

Le carrefour à sens giratoire est un aménagement normalisé, formé d'un anneau circulaire, dont l'usage est défini par trois panneaux :

- La présence
- Le régime de priorité
- Le sens de rotation



Panneaux de signalisation d'un carrefour giratoire

Depuis 1984, la priorité de passage dans les giratoires appartient au véhicule circulant dans l'anneau. Il n'y a pas de règle de placement dans ces aménagements, toutefois il est préférable de se positionner en fonction de la direction choisie préalablement. L'usage des indicateurs de changement de direction est impératif dès lors que l'on change de voie ou que l'on s'apprête à quitter le carrefour.



« Lorsque l'on transforme un carrefour en croix en carrefour giratoire, le nombre d'accident corporel diminue de 41% » (rapport commission européenne 2010).

Toutefois, certains usagers (piétons traversant, deux roues à l'extérieur de l'anneau) sont particulièrement vulnérables et risquent d'y être plus facilement renversés lors des sorties et changements de voie des autres usagers.

Les chiffres du mois

	mai 2014	mai 2015	variation
Accidents	32	29	-3
Tués	4	1	-3
Blessés	55	35	-20
dont blessés hospitalisés	14	11	-3

	de janvier à mai 2014	de janvier à mai 2015	variation
Accidents	149	148	+1
Tués	6	11	+5
Blessés	205	183	-22
dont blessés hospitalisés	61	61	0

> Semaine de la sécurité routière au travail

Du 8 au 12 juin, la 2^{ème} édition de la Semaine de la sécurité routière au travail a été organisée sur tout le territoire départemental. Pendant 5 jours, des actions de sensibilisation à destination des salariés, des agents publics ou des militaires du RICM, ont été animées par les intervenants départementaux de sécurité routière de la préfecture et les organismes partenaires : la police nationale, la gendarmerie nationale, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la direction départementale des Territoires, Groupama prévention, GMF et la Mutuelle de Poitiers. Ainsi, les personnels de la ville de Châtelleraut, de la préfecture et des directions départementales interministérielles ont pu bénéficier d'audits de conduite au cours desquels l'importance de l'anticipation a notamment été mise en exergue. Une autre nouveauté de cette édition 2015 est le partenariat établi avec une grande entreprise locale : la Soregies. Cette dernière a relayé les animations auprès de son réseau d'entreprises sous-traitantes et partenaires : elles ont ainsi pu participer à des journées de sensibilisation dans les locaux de la Soregies à Châtelleraut, Mauprévoir et Poitiers et, pour une douzaine d'entre elles, signer la charte d'engagement en faveur de la sécurité routière.



Retrouvez sur le site internet et le profil Facebook de la préfecture de la région Poitou-Charentes, préfecture de la Vienne : le dossier de presse, la liste de tous les signataires de la charte et l'album photo de la signature en présence de Mme la Préfète, Christiane Barret.



> Sécurité routière à l'institut Médico-Éducatif de Montmorillon

Le mardi 23 juin, une journée sécurité routière a été organisée pour les jeunes scolarisés à l'IME de Montmorillon. Le matin, après un trajet en bicyclette, encadré par les gendarmes de la brigade motorisée de Montmorillon, les 21 élèves ont été reçus dans les jardins de la Sous-Préfecture. Benoît VIDON, Sous-Préfet de l'arrondissement, a alors pu rappeler les principales règles de sécurité à suivre en vélo et insister sur l'importance du port du casque, qui s'il n'est pas obligatoire, est vivement recommandé. L'après-midi, les jeunes ont participé à deux ateliers : le premier animé par la gendarmerie nationale et dédié à la problématique de la consommation d'alcool et le second animé par la coordination sécurité routière de la Préfecture consacré à la conduite d'un deux-roues.

L'AGENDA

4 juillet : Animation d'un stand sécurité routière à l'occasion des 20 ans du label « village étape » à Vouillé.

7 juillet : ateliers sécurité routière au secteur jeunes de la communauté de communes des pays civraisien et charlois.

Rappel : les candidatures des établissements scolaires (lycées d'enseignement général, d'enseignement professionnel, d'enseignement professionnel agricole, centres de formation d'apprentis, EREA et MFR) pour bénéficier de l'opération de théâtre interactif de sensibilisation « Cocktails à gogo » doivent être transmises à la coordination sécurité routière au plus tard le 18 septembre 2015.

Pour tout renseignement complémentaire :
julie.papin@vienne.gouv.fr

L'acteur de sécurité routière du mois :

Adjudant Jean-Michel DELAPORTE
Brigade Motorisée de Montmorillon

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Ma spécificité de gendarme motocycliste m'a amené tout naturellement à m'investir davantage dans la lutte contre l'insécurité routière. Exerçant les fonctions d'IDSR depuis 2001, j'interviens principalement auprès des lycées et collèges afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques routiers.

J'ai pour mission également de sensibiliser les seniors. Je leur fais prendre conscience des effets de l'âge sur l'aptitude à la conduite et leur présente les évolutions du code de la route. En tant qu'IDSR, je participe aussi à des enquêtes d'accidents graves. La finalité de ces enquêtes est de comprendre les raisons de l'accident puis à lister les facteurs possibles. Elles permettent d'établir les plans départementaux d'actions de sécurité routière, d'apporter des informations utiles aux responsables locaux et de remédier aux causes d'accident.



Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Parmi les actions de prévention, d'information et de sensibilisation il en est une qui me tient tout particulièrement à cœur : le « 10 de conduite jeune ». Au cours d'une semaine qui

leur est entièrement réservée, nous mettons à disposition de jeunes adolescents des véhicules avec double commandes. Il s'agit là d'une première approche de la conduite automobile afin de mettre en évidence les principales difficultés de la route. En parallèle, j'anime un stand sur les conduites addictives (alcool - stupéfiants). J'ai pour conviction que si nous voulons faire baisser le nombre d'accidents sur nos routes, il est nécessaire de sensibiliser les plus jeunes et cette action du « 10 de conduite » y trouve légitimement tout son intérêt.